

# DES ARBRES ET HAIES CHAMPÊTRES AUTOUR

Réunis sur un même dessin, voici les principaux sites d'une commune rurale, et les emplacements privilégiés pour y conserver ou y réimplanter des arbres, haies et bosquets. **Des plantations dont les fonctions sont essentielles :**

- protéger du vent et du froid les bâtiments, les cultures, les élevages, retenir l'eau et la terre sur les pentes, fixer les berges de rivières...
- abriter et nourrir la faune : les insectes auxiliaires des cultures (pollinisateurs et prédateurs d'insectes nuisibles), les oiseaux...

## 1 UNE FERME ET SES CHAMPS

L'idéal est de chercher à entourer la ferme d'une série de brise-vent formant ceintures. C'est le cas sur ce dessin.

Peuvent être ainsi plantés autour de la ferme et des champs :

- des bandes boisées (1) ou des brise-vent (2), contre les vents dominants ou pour cloisonner de grandes parcelles ou groupes de parcelles.

- une allée d'entrée (3) bordée d'arbres d'alignement
- des haies libres proches de la maison (4), et des haies taillées (5) chaque fois qu'il faut garder la visibilité
- des arbres isolés pour l'ombrage (6), des bosquets (7)
- des vergers en cordons (8) ou en pré-verger (9), un jardin potager (10), et d'agrément (11)

## 2 DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Un terrain de sport doit :

- être abrité des vents et éventuellement des vues (en cas de matchs payants) ;
- tenir lieu d'espace vert par une végétation agréable.

Par conséquent :

- Privilégier les bandes boisées (1) ou les grands brise-vent avec base d'arbustes persistants
- Éviter les alignements de Cupressocyparis ou autres résineux qui en hiver font une grande ombre portée froide.
- Prévoir des parkings ombragés (12)

Un détail agréable (13) : garnir les grillages de plantes grimpantes pour un meilleur effet brise-vent. (Photo page 6, même si cela oblige à ramasser les feuilles à l'automne. On peut d'ailleurs utiliser du Chèvrefeuille, persistant.

## 3 UNE ÉCOLE

L'école d'aujourd'hui doit faire place au végétal plus qu'au bitume.

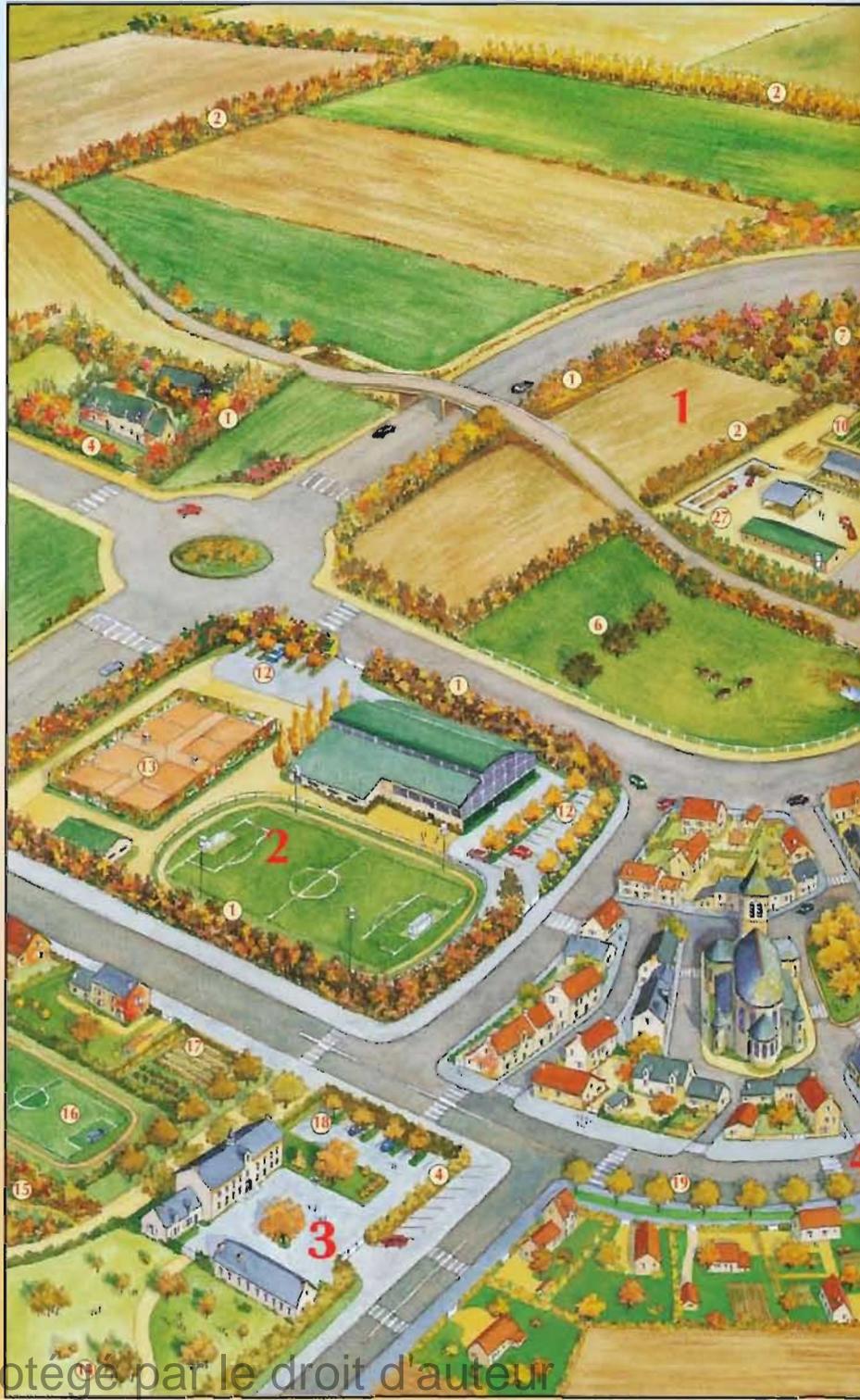
Pour cela :

- Prévoir de vastes pelouses genre prairie boisée (14), avec arbres ou bouquets
- Si possible créer ou aménager un bosquet (15) et un petit terrain de sport (16)
- Entourer l'école de haies taillées ou libres fleuries (4)
- Créer un jardin pédagogique où les élèves puissent cultiver des légumes, des fleurs, des fruits... (17)
- Ombrager les parkings (18)

## 4 DES PLACES ET AVENUES

L'ombre fait le bien-être du village, tant en centre bourg que dans tous les autres lieux, publics et privés, y compris pour les voitures. Pour cela :

- Des arbres ombrage devraient abriter les places, de même que les trottoirs des avenues, par exemple sur des bandes engazonnées (19).
- Un parking privé dit «parking de midi» (pour y laisser sa voiture entre midi et 14 h) devrait être prévu dans chaque jardin de lotissements. Un parking protégé soit par des arbres soit par des plantes grimpantes sur pergola (dessin pages 2 et 3).



# DE LA FERME, DES CHAMPS, DU VILLAGE...

- **fournir des productions tirées des haies et des bois** : bois de chauffage, bois d'œuvre, piquets de clôture...
- **intégrer les constructions au paysage** : les bâtiments agricoles et industriels, les équipements sportifs, les écoles, les lotissements...
- **améliorer la qualité de vie de l'habitat** : protéger les zones d'habitation contre le bruit et les poussières, fournir de l'ombre, initier à la nature, permettre la pratique du jardinage, de la promenade, de la découverte de la flore et de la faune...

## 5 Un lotissement

**Il faut concilier le désir d'indépendance, l'intégration au paysage et une certaine unité sans uniformité. Pour cela :**

- **En façade, privilégier les haies libres (20)** et les haies-massif, mais aussi les petits brise-vent (21) et haies-bosquets chaque fois que leur hauteur ne gêne personne et au contraire protège du vent ou de la vue.

- **Pour les haies mitoyennes (22)** on peut être amené à privilégier les haies taillées à 2 m. pour respecter le code civil (voir page 10). Mais s'il y a accord entre voisins, des haies plus hautes sont possibles.
- **Prévoir de nombreux espaces publics plantés** : bosquets (23), aires de jeux (24), avenues plantées (25), parkings ombragés.



L'unité d'un lotissement ne s'obtient pas en imposant une espèce pour les haies de façade : il suffit d'imposer la haie-de-mélange, en laissant toute liberté quant au choix des espèces associées dans ces haies. Au minimum 3 espèces. C'est l'unité dans la diversité.

## 6 UNE ROCADE

**Pour réduire le bruit d'une rocade, la végétation ne suffit pas : il faut en général élever un merlon de terre (26), grand talus qu'il faut alors couvrir d'une bande boisée.**

Sur ce dessin, cette bande boisée, qui pourra prendre une grande hauteur, sert en même temps de ceinture brise-vent lointaine pour protéger la ferme et le lotissement.

## 7 DES ESPACES VERTS

**En de nombreux endroits d'une commune rurale, des espaces verts** publics ou privés peuvent être gardés ou implantés :

- à proximité du lotissement (23)
- de l'école (15)
- de la ferme (7)

On les boise d'une manière variée favorable à la promenade (méthode des «modules de boisement» décrite page 15).

La ferme avec ses prairies, ses haies et ses chemins constituent pour le village un espace vert naturel qu'il faut chercher à conserver, à condition qu'elle respecte les normes de non-pollution (absence de lisier, compostage des fumiers (27)...) et d'intégration des bâtiments par les arbres et haies.

## 8 UNE ZONE ARTISANALE

**Comme autour des terrains de sport, les formes boisées de grande taille que sont les bandes boisées (28) et les grands brise-vent** sont recommandées pour protéger et intégrer les grands bâtiments, tout comme les fermes.

Cependant des haies libres (29) ou taillées peuvent être préférées lorsqu'il s'agit de ne pas masquer certaines façades, dans un but commercial par exemple.